

Distr. limitée  
23 mars 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Commission de la condition de la femme**  
**Cinquante-quatrième session**  
1<sup>er</sup>-12 mars 2010  
Point 3 a) de l'ordre du jour  
**Suivi de la quatrième Conférence mondiale**  
**sur les femmes et de la vingt-troisième session**  
**extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée**  
**« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,**  
**développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :**  
**réalisation des objectifs stratégiques, mesures**  
**à prendre dans les domaines critiques et nouvelles**

de l'égalité des sexes ne cessent de se diversifier et de se multiplier à différents niveaux et dans différents secteurs aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des services gouvernementaux. En plus des mécanismes gouvernementaux nationaux, des commissions et des groupes parlementaires ont été créés. Un nombre croissant de pays a établi des organes indépendants, des organes consultatifs et des comités d'experts, dont des commissions et des conseils pour l'égalité et des services de médiation. La diversité croissante des mécanismes nationaux pour la promotion de l'égalité des sexes a également eu pour effet un élargissement des mandats, des rôles et des fonctions, ainsi que du cahier des charges. Face à cette diversité toujours plus importante, il importe de mieux comprendre le fonctionnement de ces mécanismes et les possibilités de renforcer les effets de synergie et les activités de coopération et de collaboration pour accroître leur impact.

3. Les mécanismes nationaux des services gouvernementaux qui font parfois partie de ministères ont généralement pour responsabilité d'élaborer des plans, des stratégies et des programmes pour la promotion de l'égalité des sexes et de les mettre à jour et d'en assurer le suivi; d'entreprendre l'élaboration de lois pour la promotion de l'égalité des sexes; et d'œuvrer pour l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ils sont chargés de promouvoir, de soutenir et de veiller à la prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité des sexes dans tous les domaines d'action; de renforcer les capacités d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes des ministères d'exécution, notamment pour ce qui est de la formation et de l'appui apportés aux coordonnateurs pour les questions concernant la problématique hommes-femmes; ainsi que de concevoir des outils et d'autres moyens permettant de faciliter l'application des stratégies de transversalisation de la problématique hommes-femmes par tous les pouvoirs publics. Ces mécanismes œuvrent également pour faciliter la collecte de données ventilées par sexe et d'indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes et en améliorer l'efficacité. Les mécanismes nationaux travaillent souvent en collaboration avec de multiples parties prenantes, en particulier les organisations non gouvernementales et les groupes de femmes. Pour être efficaces, les mécanismes nationaux doivent allier volonté politique et connaissances spécialisées.

4. Les mécanismes nationaux pour la promotion de l'égalité des sexes continuent de rencontrer des obstacles et des difficultés dans l'exécution de leur mandat, notamment l'insuffisance des ressources financières et humaines. Dans certains cas, les mécanismes nationaux sont marginalisés dans les structures gouvernementales, au sein desquelles leur place est fréquemment modifiée. Leurs capacités en matière de coordination, de contrôle et d'application du principe de responsabilité restent limitées, de même que leur efficacité, qui pâtit de l'absence d'appui politique. Les mécanismes nationaux dépendent parfois de l'appui des donateurs pour mener à bien leurs travaux, ce qui pose le problème de leur dépendance vis-à-vis des donateurs et de leur viabilité.

5. Les commissions et les groupes parlementaires peuvent jouer un rôle moteur dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en particulier en préconisant des lois relatives à l'égalité des sexes, en surveillant leur application et en veillant à ce que la problématique hommes-femmes soit systématiquement prise en compte dans tous les textes législatifs. Le parlement peut également tirer parti de ses prérogatives en approuvant le budget national consacré à la promotion de l'égalité des sexes. Les auditions parlementaires tenues avec la

participation de l'exécutif ont permis d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes existant en matière de mise en œuvre. La mise en place de « comités d'audit de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes » pourrait être envisagée pour évaluer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les projets de loi et renforcer l'application du principe de responsabilité. La collaboration entre les femmes parlementaires de différents partis politiques a également contribué à l'amélioration de la situation générale des femmes. De bonnes relations de travail entre les comités parlementaires et les mécanismes nationaux intégrés aux services gouvernementaux permettent de faire avancer plus rapidement et plus efficacement les travaux que mènent les parlements pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Tous les parlementaires ont pour responsabilité de promouvoir l'égalité des sexes mais l'expérience montre que l'on obtient de meilleurs résultats dans ce domaine lorsqu'il y a un nombre important de femmes au parlement.

6. Certaines institutions nationales de défense des droits de l'homme prennent une part de plus en plus active à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et les mécanismes nationaux devraient s'efforcer de s'associer davantage à leurs activités. Ces institutions pouvant également contribuer utilement aux activités de la Commission de la condition de la femme, il faudrait envisager de leur permettre de participer en leur propre nom aux travaux de la Commission.

7. Bien que les mécanismes nationaux continuent de promouvoir l'utilisation de la stratégie de transversalisation de la problématique hommes-femmes, cette stratégie reste mal comprise et son pouvoir de transformation n'est donc pas pleinement réalisé. Il importe donc de redoubler d'efforts pour institutionnaliser cette stratégie dans tous les programmes et les politiques et à tous les niveaux. Plutôt que d'être limités à la prestation de services, les mécanismes nationaux devraient jouer un rôle beaucoup plus actif dans l'analyse des politiques et en tant que sources de connaissances et de compétences spécialisées pour le compte de différents services gouvernementaux. Les mécanismes nationaux devraient évaluer les effets des politiques et stratégies nationales sur l'application du principe d'égalité des sexes, notamment des stratégies de lutte contre la pauvreté et des nouvelles modalités d'aide, et définir des lignes d'action et des orientations pour le compte de différents ministères et organes gouvernementaux. La place des dispositifs nationaux dans les services gouvernementaux et des responsables des questions d'égalité des sexes dans les ministères d'exécution devrait leur donner la possibilité de participer à la prise de décisions et à la conception de toutes les politiques. Les comités qui conseillent les gouvernements au sujet de la transversalisation de la problématique hommes-femmes peuvent jouer un rôle important. La recherche fondamentale d(quit)-8( sonutte con)2(s )nt 61nt

ministère des finances montre la voie en faisant en sorte que tous les services gouvernementaux utilisent une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, notamment en publiant des décrets sur cette question. Il faudrait donc, en priorité, renforcer les capacités et les compétences techniques du personnel de ce ministère. Les projets menés à titre expérimental dans un certain nombre de pays où quelques ministères ont instauré une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes ont fourni des indications très intéressantes permettant une utilisation plus efficace de cet outil. Dans certains cas, dont les effets et l'efficacité n'ont pas encore été évalués, un pourcentage du budget national a été affecté à la promotion de l'égalité des sexes. Les organisations non gouvernementales jouent parfois un rôle important en recommandant l'utilisation et l'application effective d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes. Ce mode de budgétisation contribue également à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Ainsi, le décaissement de fonds pourrait être retardé ou réduit lorsque les effets de mesures budgétaires sur la situation des femmes ne sont pas précisés.

9. Dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, il importe que les mécanismes nationaux mènent des activités de coopération et de coordination entre eux et avec de multiples parties prenantes telles que les organisations non gouvernementales, les groupes de femmes et les défenseurs des droits de l'homme, ainsi que le secteur privé, compte tenu en particulier de la diversité croissante des dispositifs compétents. Bien que certains cadres institutionnels aient été établis officiellement, la plupart le sont de manière informelle ou selon les circonstances. Il faudrait redoubler d'efforts pour renforcer les capacités de coordination avec les nouveaux acteurs à l'échelon national, notamment dans le secteur privé, et renforcer les liens avec le mouvement des femmes, en particulier les femmes jeunes et la prochaine génération de dirigeantes. Pour progresser sur la voie de l'égalité des sexes, il faut renforcer le dialogue avec les partenaires de développement, les réseaux régionaux et internationaux et le monde universitaire. Il faut aussi mettre davantage l'accent sur le rôle que les hommes peuvent jouer en tant que défenseurs de l'égalité des sexes.

10. L'existence de recherches, de données ventilées par sexe et d'indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes rend beaucoup plus efficaces l'élaboration et l'exécution de politiques ciblées, ainsi que les mesures de contrôle et d'évaluation. Si certains progrès ont été accomplis, il faut néanmoins redoubler d'efforts, en particulier dans l'évaluation de l'utilisation de la stratégie de transversalisation de la problématique hommes-femmes. Il faudrait que les mécanismes nationaux encouragent la collecte de données et d'informations sur cette question et coopèrent plus étroitement avec les offices nationaux de statistique à l'élaboration de méthodologies, tout en élargissant leurs activités et en faisant en sorte que des données ventilées par sexe ou selon d'autres facteurs soient disponibles. Récemment, des observatoires de l'égalité des sexes ont été mis en place dans certains pays et à l'échelon régional, ce qui a amélioré à la fois la transparence dans ce domaine et la diffusion d'informations portant directement sur la problématique hommes-femmes. Il faudrait poursuivre et développer ces efforts.